

Une gouvernance dédiée, à la fois multi-partenariale et ascendante

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), autorité urbaine chef de file de l'ITI du Pays Ajaccien, désignée en tant qu'Organisme Intermédiaire (OI) déléataire de tâches (sans subvention globale) par la Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de Gestion (AG) du PO FEDER-FSE CORSE 2014-2020, a mis en place et accompagne une gouvernance ITI **dédiée**, chargée :

- de la **mise en œuvre de la stratégie** retenue pour son territoire, mais également de son **pilotage, son animation, sa dynamisation et son suivi stratégique**,
- de la **sélection des opérations** jugées conformes à cette dernière, et susceptibles à ce titre de bénéficier de financements FEDER.

Cette instance de gouvernance, **dénommée « comité de pilotage ITI » ou « COPIL ITI »**, exerce sa compétence dans le cadre des règlements européens, de l'Accord de Partenariat 2014-2020 France, des règles applicables au Programme Opérationnel FEDER-FSE Corse, sur la période 2014-2020, des critères posés par le DOMO Corse, et de la stratégie retenue pour le territoire du Pays Ajaccien intitulée « Cœur de Ville/ABBATUCCI - MEZZANA : l'AXE DE TOUTES LES MOBILITES ».

La gouvernance a vocation à garantir la mise en œuvre efficiente de la stratégie intégrée ITI du pays ajaccien au travers de la mise en cohérence de projets portés par les acteurs du territoire. Pour cela a été fait le choix d'une gouvernance **multi-partenariale** élargie, associant la CAPA, autorité urbaine chef de file, les communes concernées par la stratégie, Ajaccio et Sarrola-Carcopino, des partenaires publics et privés, mais également la société civile et plus particulièrement les représentants des quartiers cibles Politique de la Ville.

Ainsi cette gouvernance, riche de compétences et d'expériences, est en capacité :

- D'accompagner les porteurs de projet,
- D'animer la mise en œuvre de son plan d'intervention,
- De sélectionner en toute transparence des opérations cohérentes avec la stratégie ITI,
- De dynamiser la programmation,
- D'évaluer l'impact de la stratégie ITI,
- De rendre compte de son exécution.

Une gouvernance qui se veut être le gage d'une plus grande efficacité par la mise en place d'une **instance décisionnelle : le comité de pilotage (COPIL)**, chargé à la fois d'évaluer et de sélectionner les projets, d'animer, suivre et dynamiser le dispositif, de proposer toute mesure d'amélioration....

La gouvernance de l'ITI se veut également **ascendante** : elle se base non seulement sur une instance décisionnelle unique, **le COPIL de l'ITI**, mais également, en amont, sur un **comité technique (COTECH)** ainsi que sur une **cellule d'accueil, d'animation et d'appui technique**.

GOVERNANCE de l'ITI du PAYS AJACCIEN

**GOVERNANCE
REGIONALE**

**CTC : Comité Régional de
Suivi / Autorité de gestion**

**GOVERNANCE
LOCALE**

**Comité de pilotage
ITI**

*Pilotage et suivi de la stratégie
Sélection des opérations*

**Phase
décisionnelle**

**SERVICE DES FINANCEMENTS EXTERIEURS -
CAPA**

*Secrétariat du COPIL, du COTECH et de la cellule
d'accueil*

**Phase
préparatoire**

Comité technique

Sectoriel ou transversal
*Préparation des travaux du COPIL
Analyse des candidatures - présélection*

CELLULE D'ACCUEIL, D'ANIMATION ET D'APPUI TECHNIQUE
Primo accueil, primo accompagnement administratif et technique

GOVERNANCE de l'ITI du PAYS AJACCIEN

GOVERNANCE REGIONALE

CTC : Comité Régional de Suivi / Autorité de gestion

La **Collectivité Territoriale de Corse**, Autorité de Gestion du PO FEDER-FSE 2014-2020 a notamment en charge l'élaboration et la mise en oeuvre du PO FEDER/FSE Corse pour 2014-2020. Elle a en outre pour missions, dans le cadre des ITI :

- L'animation du dispositif et l'appui technique aux OI
- l'instruction règlementaire des dossiers de candidatures via un service coordonnateur dédié (analyse et programmation financière), la DAEI et des services instructeurs
- le contrôle des opérations
- l'évaluation globale de la performance du dispositif ITI et la mise en oeuvre de réajustements éventuellement nécessaires

GOVERNANCE LOCALE

Phase décisionnelle

Comité de pilotage ITI

*Pilotage et suivi de la stratégie
Sélection des opérations*

Le **Comité de pilotage (COFIL) ITI** est chargé d'assurer la mise en oeuvre et le suivi opérationnel et stratégique de l'ITI du Pays Ajaccien. A ce titre il a pour principales missions :

- la **sélection** de projets conformes d'une part à la stratégie urbaine intégrée retenue pour le territoire, et d'autre part au PO FEDER-FSE CORSE 2014-2020 ainsi qu'au DOMO CORSE (document de mise en oeuvre),
- le **pilotage, l'animation, la dynamisation et le suivi de cette stratégie** dont il doit être rendu compte auprès de la CTC, autorité de gestion.

Le COFIL associe des membres élus, partenaires publics et privés, représentants de la société civile ayant voix délibérative, ainsi que des membres appelés à siéger à titre consultatif. Son fonctionnement et sa composition sont fixés par règlement intérieur.

Phase préparatoire

Comité technique

*Sectoriel ou transversal
Préparation des travaux du COFIL
Analyse des candidatures - présélection*

Le **comité technique (COTECH)** est une instance en charge de tous les travaux préparatoires du comité de pilotage (COFIL), et notamment de l'élaboration du rapport général de présélection des opérations qui sera soumis au COFIL. Il peut être appelé à se réunir de manière sectorielle (par PI 2c, 3a, 4c, 4e, 9b) ou transversale. Sa composition varie donc en fonction des besoins et notamment de la nature des dossiers à analyser. Elle inclut :

- Des élus CAPA, membres du COFIL (suivant domaine concerné)
- Le Directeur Général des Services de la CAPA ou son représentant
- les référents techniques et le référent financements européens de la CAPA ou des référents externes (pour les projets portés par la CAPA)
- au moins un représentant de la société civile (QPV ou autre)

Peut également être conviée toute personne qualifiée susceptible d'éclairer les débats et décisions, ainsi que le porteur de l'opération concernée.

Le COTECH se réunit autant que de besoin, sans nécessité de quorum, à l'initiative du Directeur Général des Services de la CAPA.

CELLULE D'ACCUEIL, D'ANIMATION ET D'APPUI TECHNIQUE
Primo accueil, primo accompagnement administratif et technique

Composée des référents techniques et du référent financements européens de la CAPA, la **cellule** a pour principales missions d'accompagner et de conseiller les porteurs de projets dans leurs démarches, et d'être force de proposition et d'appui auprès du comité technique.